



AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE AUX PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (HORAIRES)

Élève concerné : _____

Classe : _____ Année scolaire : _____

entre l'entreprise ou l'organisme d'accueil		et	le Lycée d'origine de l'élève
Nom (ou cachet)			Lycée Professionnel PONTARCHER
Adresse :			Place Jacques Brel BP425 70014 VESOUL CEDEX
Tél. : FAX :			Tel : 03 84 97 03 33 FAX : 03 84 97 03 39
représenté par :			Madame MAGNIN-FEYSOT
Qualité :			Proviseur

Il a été convenu une **Modification des horaires de stage**.

Nouveaux horaires proposés pour que l'élève accomplisse sa période de formation en milieu professionnel nécessaire à la validation de son examen :

Jours (à compléter)	Dates (à compléter)	Horaires (à compléter)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Veillez faxer ce document au lycée et/ou nous envoyer par courrier trois originaux de cet avenant : 1 pour l'entreprise, 1 pour le Lycée, un exemplaire sera adressé pour information à l'élève et sa famille.

MODALITÉS DE LIAISON : Le Lycée Professionnel devra être immédiatement contacté par téléphone en cas de problèmes survenant durant cette période soit au lycée en période scolaire au 03 84 96 03 33, soit sur le téléphone de permanence (hors période scolaire) au 06 70 47 77 04.

Fait à _____
Le : ____ / ____ / 201__

Fait à Vesoul,
Le : ____ / ____ / 201__

Pour l'entreprise :
(signature et cachet)

La Provisseure

V. MAGNIN-FEYSOT